

## DOCUMENT SYNTHETIQUE PREFECTURE

Type de déplacement autorisé	Horaires autorisé	Limite de déplacement	Attestation de déplacement	Justificatifs pouvant être demandés
Activité physique et promenade	6h – 19h	10 km du domicile	Non	Justificatif de domicile récent
Achats de première nécessité ou des retraits de commandes	6h – 19h	30 km du domicile	Oui	
Se rendre en établissement culturel (bibliothèques et médiathèques) ou lieu de culte				
Démarches administratives ou juridiques dans un service public pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance				
Activité professionnelle et achats de fournitures professionnelles, enseignement et formation, mission d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative	00h – 24h	Sans limite	Oui	Attestation professionnelle ou formation Documents administratifs mission d'intérêt générale
Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé				Documents médicaux (confirmation rdv, ordonnance...)
Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants				
Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant				Documents MDPH
Convocation judiciaire ou administrative ou rdv chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance				Convocation judiciaire ou administrative
Déménagement, changement de domicile et déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, insusceptibles d'être différés				Documents prouvant l'acquisition ou la location
Déplacement de transit vers les gares et les aéroports				Titre de transport